

UN SYSTEME D'ETUDES

SUR LE FUTUR :

LE " S E S A M E " 7

UN SYSTEME D'ETUDES

SUR LE FUTUR :

LE " S E S A M E "

Serge Antoine

et

Jacques Durand*

Dans de nombreux pays, au-delà des individualités qui s'intéressent aux réflexions à long terme ou à l'enseignement de la prospective, des groupes spécialisés plus ou moins ouverts commencent à effectuer des travaux plus systématiques sur le futur. Certains sont autonomes ; d'autres appartiennent à des entreprises ou dépendent de groupes financiers ; d'autres fonctionnent dans le cadre de l'Université ; d'autres enfin relèvent de l'Etat. Tel est le cas en France des groupes du "SESAME", chargés de la préparation d'un schéma d'aménagement à long terme du pays. son articulation en un "système" est ici décrite dans ses grandes lignes.

Courant 1968, après avoir effectué diverses missions à l'étranger et pris l'avis de nombreux spécialistes des études à long terme, appartenant aux secteurs public et privé, les responsables français de l'aménagement du territoire ont été conduits à envisager un cadre de réflexions, auquel pourraient se référer à la fois les politiques à long terme et les décisions géographiques prises par les pouvoirs publics au niveau national ou régional ou pour tel ou tel domaine plus particulier. Un "Système d'Etudes du Schéma d'Aménagement"(ou SESAME) a ainsi été bâti fin 1968 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) en liaison étroite avec le Commissariat Général au Plan (**).

* Chargés de mission à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

(**) Ces deux administrations de mission sont rattachées depuis 1967 à un Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, placé directement auprès du Premier Ministre.

• Le Schéma d'aménagement de la France est actuellement conçu comme :

- un ensemble de schémas de localisation territoriale des grands équipements ayant une influence sur l'organisation géographique du pays (routes, voies navigables, télécommunications, bases aériennes...) et présentant le plus haut degré possible de cohérence et de liaison ;

- des schémas d'aménagement à long terme d'aires géographiques importantes (grandes régions urbaines, aires métropolitaines) ;

- une série de politiques à long terme, ayant des répercussions sur l'aménagement de l'espace (transformation du monde rural, développement urbain, information économique, etc.) et coordonnées dans leur application ;

- des méthodes et moyens d'analyse du long terme, de connaissance du futur et de mesure des actions, progressivement améliorés, rendus opérationnels et mis à la disposition des responsables du secteur public et du secteur privé.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE DEMARCHE PROSPECTIVE

• Le SESAME se définit donc comme un système permettant de prendre des décisions de plus en plus correctes en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire avec une meilleure connaissance des effets prévisibles sur l'avenir, des possibilités nouvelles et des contraintes qu'elles entraîneront sur le plan géographique, des engagements auxquels elles pourront conduire à terme.

Un tel système ne pouvait être mis au point de manière autonome, c'est-à-dire indépendamment des organismes et des administrations où se préparent actuellement les décisions qui engagent le futur. Il ne devait pas davantage fonctionner dans l'abstrait, c'est-à-dire sans tenir compte des préoccupations des responsables appelés à prendre ces décisions. Il doit, au contraire, permettre d'entraîner ceux qui doivent prendre parti à tenir compte dans leurs analyses et leurs jugements des futurs plus ou moins proches que leur intervention risque de conditionner. Les Ministères tels que ceux de l'Agriculture, de l'Équipement, des Transports, des Postes et Télécommunications, les entreprises nationales (E.D.F., C.N.E.X.O., Société Nationale des Chemins de Fer français, etc.) ainsi que les entreprises privées sont donc directement intéressés par le SESAME.

Cependant, pour que davantage de prospective imprègne les décisions il faut parallèlement que la méthode de prospective elle-même se précise, s'affine, s'adapte aux besoins propres de l'aménagement socio-économique de l'espace géographique. Cette double démarche a conduit à organiser deux séries de groupes de travail :

- d'une part les quatre groupes d'analyse des systèmes de prospective géographique, de prévision technologique et des modèles ;

- d'autre part les groupes préparant directement des programmes ministériels à moyen ou à long terme. Ces derniers groupes sont actuellement au nombre de trois : conversion du monde rural, tourisme, télé-informatique et information économique. L'ensemble de ces groupes est appuyé par une "mission informatique" assurée par l'Institut de Recherche, d'Informatique et d'automatique (I.R.I.A.). Celui-ci mettra à la disposition de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et du Plan, grâce au "système d'accumulation des données", les statistiques localisées nécessaires ainsi que les instruments informatiques permettant leur traitement ; il étudiera les moyens informatiques les mieux adaptés à la préparation et au contrôle des actions et de la politique en matière d'aménagement du territoire.

*
*
*

L'ANALYSE DES SYSTEMES POUR LA PREPARATION DE DECISIONS COMPLEXES

L' "analyse des systèmes" est destinée à aider les responsables, par une étude méthodique, à déterminer l'action qui paraît la meilleure parmi plusieurs alternatives possibles.

Elle s'avère particulièrement complexe dans le domaine de l'aménagement du territoire où toute décision doit prendre en compte la situation présente et les perspectives à moyen et à long terme, étudiées sous leurs différents aspects : économiques, sociaux, géographiques et techniques, alors que la solution des problèmes dépend presque toujours de décisions concomitantes des responsables locaux, régionaux et nationaux du secteur public comme du secteur privé. Tel est le cas de la politique de conversion des bassins miniers, de la création d'une zone industrielle et portuaire comme celle de Fos, de l'élaboration et de la mise en oeuvre du schéma directeur d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne, par exemple.

Une certaine forme d'analyse des systèmes est déjà appliquée dans l'administration aux problèmes budgétaires : elle s'appelle alors la R.C.B. (rationalisation des choix budgétaires). Cependant l'aménagement du territoire nécessite la mise au point de méthodes nouvelles. Plus que dans tout autre domaine de l'action politique, en effet, l'analyse, aussi systématique qu'elle se veuille, ne peut être complète et les calculs permettant de comparer de manière chiffrée les avantages et les coûts d'une décision ne sont pas actuellement toujours possibles. En outre, on ne dispose pas encore de moyen satisfaisant de prévoir l'avenir ni de déterminer la politique la meilleure ; l'on est donc conduit dans chaque cas à envisager diverses éventualités, plusieurs politiques possibles, sans pouvoir affirmer que toutes les éventualités, que toutes les politiques possibles ont été étudiées avant la décision.

Malgré ses limites, l'analyse des systèmes permet pourtant - et elle permettra plus encore à l'avenir - d'aller plus loin, dans la compréhension des problèmes et l'évaluation des choix à opérer, que la simple intuition ou l'avis, même motivé, des commissions de travail traditionnelles.

Le GROUPE D'ANALYSE DES SYSTEMES est donc naturellement conduit à rechercher les méthodes les mieux adaptées à l'aménagement du territoire. Cette recherche méthodologique est l'une de ses premières missions. Parallèlement, il a entrepris une série d'études concrètes sur quelques aspects de la politique d'aménagement du territoire afin de déterminer les objectifs qui l'inspirent dans chaque cas et d'apprécier l'efficacité des moyens adoptés par rapport à ces objectifs.

Il en est ainsi, en matière de politique urbaine, des orientations prises par les O.R.E.A.M. (*) pour l'élaboration des schémas directeurs des métropoles d'équilibre : l'analyse porte ici sur les "livres blancs" qui ont permis de préparer ces schémas. De même, l'examen systématique des interventions de l'Etat en matière d'aide à la localisation industrielle, examen qui pourrait conduire à préciser ou à modifier la politique actuelle en la matière, voire à proposer de nouvelles mesures d'incitation. Cet examen va d'ailleurs, par la même occasion, contribuer de manière efficace à la constitution d'un fichier des aides accordées jusqu'à présent aux entreprises industrielles, qui formera l'un des éléments de base de la future banque des données sur les activités industrielles, organisée par le Ministère du Développement industriel et scientifique et l'I.N.S.E.E.

(*) O.R.E.A.M. : organismes d'études des aires métropolitaines. Il existe en France cinq organismes de ce type pour les agglomérations de : Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon-Saint-Etienne-Grenoble, Metz-Nancy, Nantes-Saint-Nazaire et Marseille.

Le groupe d'analyse est ainsi très ouvert, non seulement à la DATAR mais également aux différents ministères et organismes soucieux d'améliorer leurs décisions à long terme et de se référer à la géographie.

*
* *

LES SCENARIOS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE OU LES IMAGES GEOGRAPHIQUES DU FUTUR

Pour permettre à l'analyse des systèmes en matière d'aménagement du territoire d'évaluer dans de meilleures conditions les politiques, les programmes, les schémas d'organisation de l'espace ou ceux des grands équipements, il est indispensable de trouver des méthodes permettant de dessiner les images possibles de notre société dans les décades à venir, images inscrites dans l'espace géographique donné de notre pays.

Tel est l'objet des "scénarios d'aménagement du territoire" par lesquels peuvent être décrits différents visages de la France vers l'an 2000, tels que nous pouvons les concevoir aujourd'hui, ainsi que les chemine-ments qui lient la situation actuelle à ces situations futures.

La conception d'une telle méthode d'approche est somme toute assez simple ; sa mise en oeuvre, par contre, s'avère délicate. On ne peut en effet prétendre à une entière rigueur scientifique, au sens où l'on emploie généralement ce terme, mais on doit opérer avec le maximum d'objectivité : laisser jouer l'imagination, mais en la contrôlant étroitement ; faire appel aux données chiffrées, mais accepter largement les jugements qualitatifs ; ne pas se vouloir systématique, mais embrasser les aspects les plus divers de la société française, etc.

La méthode des scénarios d'aménagement est progressivement mise au point. La construction du "scénario tendanciel", par laquelle ont commencé les recherches en la matière, a soulevé de nombreux problèmes sur le plan conceptuel et quant aux modalités pratiques de mise en oeuvre. Ils semblent aujourd'hui résolus pour l'essentiel.

Le scénario tendanciel est construit à partir des tendances actuellement constatées dans l'ensemble du système socio-économique de notre pays. Mais il se distingue de la simple extrapolation. La prolongation des tendances conduit en effet à l'apparition de tensions soit dans le système de production, soit dans les rapports entre ce système et la structure sociologique

du pays ; les tensions se traduisent de manière concrète par des perturbations dans le fonctionnement de l'économie nationale et dans la situation sociale et politique.

Le scénario tendanciel se distingue des autres types de scénarios en ceci : chaque fois qu'apparaissent au cours de son élaboration des tensions capables de mettre en cause l'existence globale du système socio-économique, on les résorbe en agissant volontairement et de manière adéquate sur les institutions de la société et sur elles seules. Ses auteurs ne portent naturellement aucun jugement de valeur sur la possibilité réelle d'une telle action régulatrice ; ils entendent seulement définir avec précision les hypothèses et les contraintes à partir desquelles le scénario a été construit, de manière qu'il puisse par la suite servir d'instrument de référence : lorsqu'il aura pris sa forme définitive, il sera possible de "mesurer" d'autres scénarios ou d'apprécier les effets d'une politique déterminée d'aménagement du territoire.

En s'appuyant sur les travaux importants effectués par un bureau d'études (*) à l'occasion de la construction du scénario tendanciel, le GROUPE DE PROSPECTIVE GEOGRAPHIQUE va pouvoir désormais aborder une nouvelle étape de son travail : la construction de "scénarios contrastés" qui se différencient du scénario tendanciel par l'intervention de politiques partielles ou globales d'aménagement du territoire, préalablement définies.

Il n'abandonnera pas pour autant le scénario tendanciel qu'il s'efforcera progressivement de nourrir de chiffres ou d'indicateurs chiffrés, avec l'ambition de traiter ultérieurement les données par les moyens informatiques. Il doit s'efforcer également de mettre au point des procédés de construction de scénarios plus simples et par conséquent utilisables par les administrations nationales, régionales ou locales, ainsi que par d'autres organismes du secteur public ou du secteur privé.

*
* *

(*) OTAM ou Omnium Technique d'Aménagement, filiale de la S.E.M.A. (Société d'Etudes et de Mathématiques Appliquées).

PREVOIR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La construction des scénarios nécessite la prise en compte non seulement des tendances manifestes de la société française actuelle, mais également des phénomènes de tous ordres, en particulier les innovations technologiques qui peuvent apparaître dans les années à venir. Certains d'entre eux, dans le domaine scientifique et technique, marqueront son évolution et influenceront sur l'organisation de la géographie de notre pays, c'est-à-dire sur la répartition des hommes et des activités ainsi que sur la manière dont sera utilisé l'espace national.

L'expression "innovation technologique" est entendue ici dans un sens large. Il peut s'agir d'une invention particulière ou d'une découverte, d'un processus technologique nouveau, d'une combinaison des deux aboutissant à une manière nouvelle d'aborder un problème et de lui apporter une solution.

Contrairement aux études menées sur le futur par les chercheurs anglo-saxons, le SESAME ne privilégie pas les facteurs technologiques. Ceux-ci ne se sont jamais imposés à aucune société par eux-mêmes ou par une sorte de processus autonome ; c'est la société elle-même, ou certains de ses agents, qui leur donne leur véritable dimension.

Le problème actuellement posé au SESAME est le suivant : quelles innovations technologiques, dont on peut dès aujourd'hui prévoir l'apparition, influenceront l'aménagement de l'espace ? La difficulté essentielle en la matière ne réside pas dans l'inventaire des innovations envisageables dans les trente années qui viennent, mais dans l'évaluation de leur importance quant à la politique d'aménagement du territoire en France. Cette importance peut provenir de la date d'apparition d'une innovation, de la rapidité de sa mise au point, de l'intérêt que peuvent lui accorder ses utilisateurs, de son influence directe ou indirecte sur l'organisation de l'espace, de son coût probable, des moyens nécessaires à sa réalisation, de la nature des problèmes qu'il permet de résoudre, etc.

Les méthodes d'évaluation sont aujourd'hui encore presque inexistantes en matière d'aménagement du territoire. Il convient donc de les chercher et de les mettre au point. Pour y parvenir, en l'état actuel des connaissances, deux voies paraissent accessibles : l'une consistant à dresser une sorte de catalogue des innovations prévues et de leur appliquer certains critères préalablement définis et se rapportant à l'aménagement de l'espace, l'autre consistant à trouver des critères d'appréciation plus sûrs, plus détaillés, plus systématiques en effectuant quelques analyses de cas (par exemple, la production de biens alimentaires de synthèse et l'utilisation de la production agricole ou de l'élevage à des fins nouvelles ; par exemple encore les effets probables des transformations de la technologie de la construction sur la morphologie

de l'habitat et le transport des matières premières de construction). C'est dans ces voies simultanées que travaille le GROUPE DE PREVISIONS TECHNOLOGIQUES.

L'inventaire des innovations et leur évaluation ne suffiront pas. Le fait que la société ou certains de ses agents donnent finalement des formes déterminées et un certain sens aux innovations technologiques, entraînera le groupe à se demander quelles actions, quelles incitations, quelles politiques pourraient accélérer l'apparition et la mise en oeuvre d'innovations considérées comme utiles ou indispensables du point de vue de l'aménagement du territoire, retarder les autres, orienter une innovation vers une utilisation favorable plutôt que vers une autre qui le serait moins.

Il faut naturellement attendre un stade plus avancé des études pour entreprendre un tel travail.

*

* *

" MODELISER "

L'analyse des systèmes, les scénarios d'aménagement et les prévisions technologiques nécessitent l'intervention des "modèles mathématiques ou économétriques" ; les modèles actuellement connus s'adaptent mal aux besoins de l'aménagement du territoire : ils manquent en effet souvent de la dimension géographique. De manière schématique par exemple, l'économie d'un pays peut être considérée comme globalement équilibrée sur le plan de l'emploi alors que coexistent des zones de sous-emploi et des zones non limitrophes de sur-emploi. La France a connu, connaît et connaîtra de telles situations, particulièrement importantes à prévoir et à régler dans une société en mutation rapide.

Cet exemple n'est pas isolé : les goulots d'étranglement ou les freins au développement naissent le plus souvent de phénomènes géographiquement localisés ou localisables. La rénovation rurale s'est imposée en Bretagne et dans le Massif central ; la crise du textile a pesé sur les vallées des Vosges et la région du Nord ; le Sud-Est français souffre d'activités tertiaires trop nombreuses et inadaptées aux besoins d'une économie moderne, etc.

La construction de modèles ne règlera pas miraculeusement les difficultés. Beaucoup ne relèvent pas d'équations mathématiques et, même dans les cas où les mathématiques appliquées peuvent apporter leur concours, celui-ci ne sera pas décisif.

Pourtant nombre de processus économiques découlent de mécanismes dont les lois peuvent être étudiées, connues et traduites plus ou moins par des modèles.

Là où la complexité empêche leur pleine utilisation et celle de l'ordinateur, il est possible parfois de recourir à des "jeux de simulation" où, grâce aux décisions intermédiaires de "joueurs", on s'efforce de retracer une réalité qui échappe à la rigueur de lois strictes. Et là où les jeux de simulation eux-mêmes apparaissent impuissants ou s'avèrent trop complexes, il est possible de concevoir une architecture plus compliquée dans laquelle modèles et jeux de simulation apparaissent comme des morceaux d'un puzzle inachevé et que l'analyse des systèmes est capable d'utiliser.

On conçoit donc qu'il est nécessaire de constituer un GROUPE DE MODELES avec la double mission de chercher des modèles répondant aux besoins de l'aménagement du territoire et de fournir aux différents groupes l'appui de sa compétence pour traduire ou transcrire certains des mécanismes d'évolution ou de répartition qu'ils ont pu déceler au cours de leurs propres travaux.

Ce groupe étudie actuellement deux modèles de développement socio-économique, l'un de niveau national, l'autre de niveau régional, qui permettraient de tester à échéance d'une quinzaine d'années les décisions d'aménagement du territoire. Si ce projet s'avérait réalisable, ce que l'on devrait savoir avant le milieu de l'année 1970, on pourrait disposer d'un instrument nouveau et puissant vers 1972-1973. S'il n'était pas réalisable, du moins disposerait-on de la description d'un système global dans lequel pourraient venir s'inscrire des modèles partiels, par exemple sur la localisation des entreprises, les migrations, l'équilibre de l'emploi sur le plan local et sur le plan régional, l'attractivité des régions, etc.

LES GROUPES DE PREPARATION DE PROGRAMMES INTERMINISTERIELS

Les autres groupes, sans négliger les aspects de méthode de portée générale qu'ils peuvent tirer de leurs études, ont un objectif moins exploratoire et plus centré sur la préparation de décisions interministérielles.

• Le GROUPE DE CONVERSION DU MONDE RURAL a pour mission de préparer avec les administrations intéressées (Ministère de l'Agriculture, DATAR, Plan) un comité interministériel prévu à ce sujet en septembre 1970.

La première phase de ses travaux a consisté à analyser la situation actuelle de la France rurale et son évolution sous l'effet de l'urbani-

sation et des transformations qui s'opèrent dans les activités et l'économie agricoles. Elle s'appuie non seulement sur les nombreux documents existants à ce sujet mais encore sur l'étude plus précise des phénomènes observables dans les zones de contact entre le milieu urbain et le monde rural où apparaissent des phénomènes préfigurant ceux que connaîtra le monde ruralo-urbain des prochaines décennies.

Parallèlement, le groupe a cherché à classer les politiques possibles de conversion du monde rural par grandes familles dont il a défini les principales caractéristiques. Les deux ou trois types de politique auxquels les autorités gouvernementales auront accordé leur préférence de principe feront alors l'objet de propositions quant aux moyens de les mettre en oeuvre. Le groupe s'efforcera de donner des indications chiffrées intéressant le monde rural : équilibres intersectoriels, répartition de la population, des revenus, etc. entre les régions, coûts globaux pour la collectivité nationale et pour l'Etat des politiques retenues par les autorités.

● Le GROUPE TOURISME est né d'une double préoccupation : procéder à un rapide examen des effets des grands programmes régionaux d'aménagement touristique, doter le gouvernement d'outils lui permettant de fonder les choix de sa politique d'aménagement touristique.

Les Alpes, le Languedoc-Roussillon, la Côte Aquitaine, la Corse ont été l'objet, à des titres divers, d'initiatives publiques et privées importantes au cours des dernières années. De grands moyens financiers ont été ou vont être mobilisés. Cependant, on entrevoit encore mal les politiques les plus souhaitables à mener dans les quatre zones pour qu'elles répondent au mieux à la demande touristique française et internationale qui se manifesterà dans les années à venir.

On savait que cette demande serait importante ; la France disposait de sites : on les a donc aménagés. Le moment est désormais venu de mettre au point des "stratégies" favorisant la meilleure utilisation des efforts consentis par les uns et les autres, c'est-à-dire permettant à la fois d'orienter les touristes français et étrangers vers les régions désormais équipées, d'apporter une contribution importante au développement de l'économie nationale et d'assurer aux régions intéressées un accroissement d'activité et de revenu. Les investissements effectués n'assureront pas à eux seuls les résultats attendus : les Alpes ne sont pas seulement françaises, il existe d'autres îles que la Corse en Méditerranée et d'autres rivages ensoleillés que le Languedoc-Roussillon.

Ce sont ces "stratégies" que le groupe tourisme va s'efforcer de proposer au gouvernement vers la fin de l'année 1970 ou au début de 1971.

L'étude qu'il a entreprise devrait également lui permettre de tirer quelques conclusions sur les conséquences que peut avoir une politique touristique donnée sur l'emploi, les recettes extérieures et l'évolution de la balance des comptes, le revenu régional et national, etc. Dans leur phase la plus élaborée, ces travaux pourraient faciliter la mise au point d'un modèle de politique touristique justiciable d'un traitement informatique.

● Les grands organismes de gestion, publics ou privés, ressentent la nécessité de disposer d'un grand nombre d'informations, de les traiter et de les communiquer. L'équipement informatique peut assurer l'accumulation et le traitement des informations, les télécommunications leur transmission. Plus spécialement, le réseau de télé-informatique permettra d'effacer les distances entre informations, calculs sur ces informations et utilisateurs ; il constituera un facteur important de l'aménagement géographique du pays. En supprimant les délais d'attente et la distance entre la formulation d'un problème et sa solution, entre la prise de décision à un niveau donné et la connaissance de ses répercussions aux niveaux géographiques, l'équipement informatique et le réseau de télé-informatique seront les facteurs de régionalisation et de cohérence des décisions.

En 1969, le GROUPE DE TELE-INFORMATIQUE ET D'INFORMATION ECONOMIQUE a fait le point des amorces de politiques, de réflexions ou d'études existantes dans chacune des administrations en matière d'informatique ; il s'est préoccupé des perspectives de développement de l'informatique à long terme et de l'évolution des systèmes informatiques. Il va maintenant proposer les premiers éléments d'une politique territoriale de l'informatique capable de renverser la tendance actuelle de concentration en région parisienne des moyens assurant le traitement de l'information.

En outre, le moment est venu d'étudier attentivement les conditions dans lesquelles devrait se développer en France le réseau des banques de données. Les expériences informatiques en cours dans divers ministères (banques de données urbaines, de données économiques ou systèmes de gestion) semblent en effet naître et s'organiser de manière relativement indépendante.

Si l'on ne concevait pas, dans des délais rapides, l'architecture générale et les principes directeurs d'un système de connexion de ces banques dont le nombre va rapidement s'accroître, on courrait le risque de voir se consolider par le biais de l'informatique, des cloisonnements administratifs hérités d'un long passé, insurmontables désormais pour une longue période. Loin de désenclaver et de libérer, l'informatique contribuerait à ossifier et à emprisonner, en contradiction avec le développement économique et social.

La Délégation à l'Informatique et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale vont donc lancer, en liaison avec

l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, une importante étude à ce sujet qui sera suivie et contrôlée sur le plan technique par le groupe de télé-informatique et d'information économique et dont les conclusions devraient être connues au début de 1971.

*
* *

UN SYSTEME D'ETUDES LARGEMENT OUVERT

Ces groupes d'études, auxquels d'autres groupes peuvent se joindre au fur et à mesure des besoins et des possibilités, forment un ensemble coordonné. Cependant le SESAME est plus que cela. Ouvert, souple, divers dans ses formes et ses moyens, il est un "référenciel" auquel divers utilisateurs pourront faire appel et que divers organismes de recherche pourront enrichir ; il sera très attentif aux expériences étrangères et s'appuiera, chaque fois qu'il le pourra, sur des organismes privés ou publics existant dans les régions et dont les préoccupations portent sur le long terme.

C'est ainsi que les travaux prospectifs effectués depuis plusieurs années par les Organismes d'Etudes des Aires Métropolitaines, sous l'impulsion de la DATAR et du Ministère de l'Équipement, et qui ont conduit à l'élaboration de schémas directeurs dont les premiers ont déjà été pris en considération par le Gouvernement, préfiguraient déjà le SESAME ; l'échange des réflexions des groupes d'études indiqués plus haut et des O.R.E.A.M. correspond donc à une nécessité autant qu'à la logique.

De même, les travaux entrepris sur la façade méditerranéenne, ou encore les études sociologiques sur le futur qui vont être bientôt organisées sous la forme d'une coopération d'ensemble d'universités et de bureaux d'études devraient, sans entrer dans l'orbite du SESAME, largement contribuer à l'élaboration du schéma d'aménagement de la France en lui apportant des vues sur la société de demain ; au-delà du schéma d'aménagement ils tendront à améliorer les réflexions à long terme dont la collectivité a besoin.

Le SESAME est en place depuis un an. La complexité de sa tâche est évidente et il doit encore étendre son champ d'investigation. Mais il doit en même temps être ouvert sur l'opinion. L'élaboration d'images du futur à long terme implique une consultation permanente du pays, une détection des besoins profonds et des aspirations. Le cadre de vie comporte à cet égard de tels points d'interrogation qu'il conditionne en grande partie les calculs prospectifs. Pour permettre ce dialogue, les résultats des travaux du SESAME seront régulièrement publiés à La Documentation Française, dans la collection "Travaux et Recherches

de prospective" (*). La presse, les revues (et en particulier "2000", "Analyse et prévision" ou "Prospective"), la radio et la télévision seront utilisées pour l'information générale. Un centre de rencontres pour les chercheurs sur le futur est créé à Paris et une fondation pour les recherches prospectives est organisée dans le cadre des Salines Royales de Chaux à Arc et Senans (Doubs) : la fondation Ledoux. Cette fondation accueillera en septembre 1970 le deuxième colloque international sur les techniques avancées, dont l'objet sera plus spécialement le rapport entre l'informatique et l'aménagement du territoire. Ce colloque est organisé en collaboration par la Délégation à l'Informatique, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et le Collège des Techniques avancées et de l'Aménagement du Territoire.

Un tel dispositif devrait assurer une progression rapide au cours de l'année 1970. Dans les premiers mois de 1971, un ensemble de documents formant la première ébauche du schéma général d'aménagement de la France sera sans doute présenté aux pouvoirs publics. L'année 1971 pourrait alors être l'année de la mise en forme d'une architecture plus liée des différentes images régionales et sectorielles de la France et des principales politiques à long terme ; l'année 1972, l'année de l'évaluation générale de ces politiques aux différents niveaux de décision et des schémas géographiques dont elles s'accompagnent parfois, c'est-à-dire d'une première utilisation expérimentale, mais globale des moyens mis en place par le SESAME.

S. A. et J. D.

(*) Trois ouvrages ont déjà paru dans cette collection : "La façade méditerranéenne (1^e partie)" ; "Éléments pour un schéma directeur des Télécommunications" ; "C.O.T.A.T. 1^{er} colloque international".